

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉSENTATION

La réservation d'une séance à The VEX, l'achat d'un abonnement et/ou d'une carte cadeau The VEX entraîne l'entière acceptation du règlement d'ordre intérieur applicable aux clients de The VEX ainsi que des présentes conditions générales de vente. Ces deux documents sont consultables sur le site internet www.thevex.be

A. DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES TYPES DE VENTE

Article 1 - Identité de la société

Le vendeur des activités/abonnements/cartes cadeau The VEX (ci après dénommé: les services) est J Square Studio SPRL, société inscrite à la BCE sous le n° 0674.669.444, dont le siège social est sis à 1457 Walhain.

Tel: +32 (0)470 46 25 58

E-mail de contact: info@thevex.be

Article 2 - Offre de vente

Les informations détaillant les produits ou services qui peuvent être achetés à The VEX constituent une offre de vente. Sauf mention expresse contraire, l'offre est valable, pour autant qu'elle ne comporte pas d'erreur matérielle, tant qu'elle est présente sur le site web officiel de The VEX.

The VEX n'est pas responsable des informations, prix, horaires d'ouverture qui ne proviennent pas de son site officiel.

Article 3 - Prix des différents services

La direction se réserve le droit de modifier ses tarifs à tous moments, sans préjudice pour les clients de la validité des services achetés avant cette modification.

Article 4 - Obligation de réservation

Toute séance à The VEX doit obligatoirement faire l'objet d'une réservation préalable. The VEX se réserve le droit de refuser l'accès à ses services à toute personne n'ayant pas effectué cette réservation. Les réservations peuvent se faire soit par téléphone, soit via le site internet de The VEX. La possession d'un abonnement et/ou d'une carte cadeau The VEX ne garantissent pas l'accès aux services de The VEX. En cas de litige, seule la confirmation de réservation envoyée par e-mail au client pourra faire office de preuve. Si le client n'a pas reçu de confirmation 24h avant son arrivée, il est tenu de contacter The VEX par téléphone afin de déterminer la validité de la réservation.

Article 5 – Disponibilité et absence de remboursement

De par la nature de son activité, The VEX peut, dans certains cas, être amené à restreindre l'accès à ses services pour cause de problème technique. Dans toute la mesure du possible, la direction veille à informer les clients des perturbations dont elle a la maîtrise. Ce souci d'information ayant pour unique but de limiter autant que possible les inconvénients que peuvent subir les clients, il ne peut en aucune manière être interprété comme une acceptation de la direction de consentir à une quelconque réduction du prix sur les services vendus pour les perturbations qui n'auraient pas été anticipées.

Les montants perçus ne seront pas remboursés et les services ne seront pas échangés, que ce soit totalement ou partiellement.

À cet égard, le fait que le service ait été peu ou pas utilisé ou que sa date de validité soit dépassée est sans incidence (exemple: une carte cadeau expirée).

Article 6 – Absence de droit de rétractation

Dans le cas d'une activité The VEX, le produit est considéré comme acheté dès lors que le client prend part à l'activité, même s'il n'en a pas encore réglé le prix. Il est donc normal qu'il n'y ait pas moyen de se rétracter, une fois le produit acheté.

Article 7 - Respect de la propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle des infrastructures The VEX et de ses éléments appartiennent à J Square Studio ou à des tiers. Le client n'a en aucun cas le droit de copier, reproduire, télécharger, poster, transmettre ou distribuer aucun des éléments en question.

Article 8 - Loi applicable et tribunal compétent

Tout différend est régi par le droit belge. Les cours et tribunaux de l'arrondissement du Brabant Wallon sont les seuls compétents.

B. VENTE D'ABONNEMENTS/CARTES CADEAU

Article 9 – Conditions d'utilisation d'une carte cadeau

Une carte cadeau est valable si elle est présentée en bon état et qu'elle n'est ni souillée, ni endommagée ni illisible. Le code de validation ainsi que les informations de validité figurant sur la carte doivent être lisibles et en bon état, faute de quoi la carte ne pourra être acceptée. Une carte cadeau ne peut être utilisée que dans la mesure où The VEX est accessible au public et sous réserve de disponibilité.

Article 10 - Validité

Toute carte cadeau ou abonnement possède une date limite de validité.

La période de validité des cartes cadeau est de 6 mois à compter de la date d'achat et figure sur l'étiquette apposée sur la carte cadeau. Sauf indication

contraire et explicite (courrier et/ou e-mail) de la part de The VEX, une carte cadeau est uniquement valable entre la date d'achat et la date de fin de validité. La validité des abonnements est de 3 ou 6 mois. La date de validité figure sur le contrat d'abonnement émis au moment de l'achat.

Une carte cadeau ou un abonnement n'est valable que pour les services renseignés respectivement sur l'étiquette de la carte cadeau et sur le contrat d'abonnement signé par le client. Sauf indication contraire et explicite de The VEX, aucun changement ne pourra être apporté à une carte cadeau après son achat. Un abonnement peut, selon les conditions spécifiées dans le contrat d'abonnement, être modifié vers un abonnement supérieur.

Article 11 - Extension de la période de validité

Moyennant une contribution de 10€, il est possible de prolonger la période de validité d'une carte cadeau de 6 mois, pour autant que la demande de prolongation soit faite dans les 30 jours à partir du lendemain de la date de fin de validité de la carte. La demande doit se faire sur place dans les locaux de The VEX.

Article 12 - Modification des prix

En cas de modification des prix d'éléments entrant dans le package d'un abonnement et/ou une carte cadeau déjà en cours d'utilisation, le prix de ces derniers n'en sera pas influencé. Cette modification ne donnera droit ni à un remboursement, ni à un solde

C. VENTE DE SERVICES AUX GROUPES (TEAM BUILDINGS)

Article 13 - Tarifs

Les tarifs de vente de services aux groupes sont consultables sur demande par e-mail à l'adresse info@thevex.be ou sur place, sur les affiches promotionnelles. Ils ne constituent en aucun cas une offre de vente. Seul un devis émis par The VEX pourra être considéré comme tel.

Article 14 - Réservations

Les réservations se font par téléphone, courrier, ou e-mail. Un devis est envoyé au client, qui doit, afin de valider sa réservation, le renvoyer signé et complété. Toutes les réservations doivent faire l'objet d'une confirmation par The VEX, par courrier ou e-mail.

Article 15 - Paiements

La réservation doit être payée à l'avance sur le compte bancaire repris ci-dessous, au minimum trois jours ouvrables avant la date de visite

A défaut, le règlement se fera à la caisse le jour de la visite avant le début de l'activité.

Le paiement des réservations par virement se fera sur le compte suivant au nom de The VEX, avec comme communication la référence figurant sur la facture:

IBAN: BE83 3631 7022 2815 BIC: BBRUBEBB